



Département de l'EURE  
Arrondissement d'EVREUX  
Canton LE NEUBOURG  
**Mairie d'IVILLE**

Arrêté n°7/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur  
**Rue d'Elbeuf ou RD840**  
Pendant la durée des travaux

**Circulation alternée manuellement dans le sens des points de repères décroissants**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1  
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les  
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la  
circulation pendant la durée des travaux d' « **enrobés à chaud** ».

### ARRETE

**Article 1<sup>ER</sup>**: La circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des  
travaux de « **réfection de voirie** » à partir du 06/10/2025 jusqu'à la fin des travaux :  
- **Rue d'Elbeuf ou RD840**

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

**Article 2** : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront  
mises en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité des  
rues concernées.

Fait à IVILLE,  
Le mardi 19 août 2025  
Le Maire,  
Jean-Paul LEGENDRE

